

SERVICES DIRECTS À LA POPULATION

L'Office des personnes handicapées du Québec a pour responsabilités d'informer, de conseiller, d'accompagner et de représenter les personnes handicapées, leur famille et leurs proches. Selon l'article 26 de la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale*, l'Office peut, à la demande d'une personne handicapée, faire des représentations et l'assister dans ses démarches, notamment auprès des ministères, des organismes publics, des municipalités, des commissions scolaires, des établissements d'enseignement, des établissements et des compagnies d'assurances pour lui assurer l'exercice de ses droits. Par ailleurs, ces organismes ont l'obligation de collaborer avec l'Office dans l'exercice des fonctions qui lui sont conférées (article 26.4).

Les services de l'Office visent tous les secteurs de la vie scolaire, professionnelle et sociale des personnes handicapées, peu importe leur type d'incapacité. Plus spécifiquement, son offre de services directs à la population consiste à :

- > accueillir les demandes d'information sur les mesures, les programmes et les services favorisant l'intégration scolaire, professionnelle et sociale des personnes handicapées ;
- > fournir les renseignements appropriés ;

- > identifier les obstacles auxquels est confrontée la personne handicapée ;
- > diriger, lorsque nécessaire, la personne vers l'organisme qui pourra le mieux répondre à ses besoins et assurer le suivi ;
- > conseiller et assister, sur demande, une personne handicapée, sa famille et ses proches dans leurs démarches afin de les aider à préciser leurs besoins de services et à les obtenir ;
- > accompagner et/ou représenter une personne handicapée auprès des instances responsables dans le cadre d'un ou de plusieurs plans d'intervention ;
- > accompagner la personne handicapée, sa famille et ses proches dans leurs démarches auprès des organismes dispensateurs de services et faire des représentations, le cas échéant ;
- > coordonner, au besoin, le plan de services d'une personne handicapée.

Pour obtenir des services ou pour vous aider dans vos démarches :

Office des personnes handicapées du Québec

Téléphone : 1 800 567-1465

Téléscripteur : 1 800 567-1477

Courriel : aide@ophq.gouv.qc.ca

Site Web : www.ophq.gouv.qc.ca

Facebook :

www.facebook.com/Officepersonneshandicapees

Pour consulter en ligne les guides produits par l'Office :

www.ophq.gouv.qc.ca/publications

DES QUESTIONS ?

- > Mon enfant handicapé peut-il fréquenter l'école régulière comme les autres enfants ?
- > Mon enfant handicapé est-il admissible à des services d'accompagnement ?
- > Qui peut m'aider à me trouver un emploi ?
- > Comment procéder pour faire adapter mon domicile ou mon véhicule ?
- > Suis-je admissible à des services de transport adapté ?
- > À qui dois-je m'adresser pour obtenir des services de réadaptation ?
- > Où puis-je trouver des services d'aide domestique ?
- > Y a-t-il des logements adaptés pour les personnes handicapées dans ma municipalité ?
- > Le gouvernement offre-t-il de l'aide financière aux personnes handicapées ?

NOUS AVONS DES RÉPONSES!

 **N'hésitez pas à communiquer avec nous**

1 800 567-1465

 **Téléscripteur :
1 800 567-1477**

aide@ophq.gouv.qc.ca

www.ophq.gouv.qc.ca

www.facebook.com/Officepersonneshandicapees

**VOUS ÊTES UNE
PERSONNE HANDICAPÉE
OU UN MEMBRE DE VOTRE
FAMILLE EST UNE
PERSONNE HANDICAPÉE...**

**L'OFFICE DES PERSONNES
HANDICAPÉES DU QUÉBEC
EST LÀ POUR VOUS!**

- > DE L'INFORMATION
- > DES CONSEILS
- > DU SOUTIEN
- > DE L'ACCOMPAGNEMENT

1 800 567-1465

 **Téléscripteur :
1 800 567-1477**

aide@ophq.gouv.qc.ca

www.ophq.gouv.qc.ca

www.facebook.com/Officepersonneshandicapees

GUIDE EN SOUTIEN À LA FAMILLE

POUR
LES PARENTS
D'UN ENFANT
OU D'UN ADULTE
HANDICAPÉ

Le *Guide en soutien à la famille*, présenté en deux parties, **Identifier vos besoins** et **Ressources**, vise à aider les parents d'un enfant ou d'un adulte handicapé à déterminer leurs besoins de services ainsi qu'à identifier des ressources pouvant y répondre.

La **Partie 1** aide à déterminer les besoins :

- > d'information ;
- > de soutien psychosocial ;
- > de services de garde ;
- > de services de gardiennage ;
- > de services de répit ;
- > d'activités de jour ou de développement de l'employabilité ;
- > de dépannage ;
- > de soutien à domicile.

La **Partie 2** permet de connaître des ressources offrant des services aux personnes handicapées, à leur famille et à leurs proches dans leur région.

GUIDE SUR LE PARCOURS SCOLAIRE

POUR
LES PARENTS
D'UN ENFANT
OU D'UN ADULTE
HANDICAPÉ

Le *Guide sur le parcours scolaire* vise à informer les parents et les soutenir dans le cadre du parcours scolaire de leur enfant handicapé d'âge préscolaire, primaire ou secondaire, qu'il soit scolarisé en classe ordinaire, en classe spéciale ou à l'école spécialisée.

Il offre, entre autres, de l'information sur :

Le milieu scolaire

- > le système scolaire québécois
- > les services éducatifs
- > l'obligation de fréquentation scolaire
- > l'allocation pour des besoins particuliers
- > le transport scolaire
- > les services de garde en milieu scolaire

Le cheminement typique d'une démarche de scolarisation

- > les transitions liées au parcours scolaire
- > l'inscription à l'école
- > les formules de scolarisation
- > l'élaboration d'un plan d'intervention
- > la communication avec le personnel enseignant
- > la transition de l'école vers la vie active

Les recours possibles

GUIDE DES PROGRAMMES

DESTINÉS
AUX PERSONNES
HANDICAPÉES,
À LEUR FAMILLE ET
À LEURS PROCHES

Le *Guide des programmes* vise à faciliter l'accès à l'information sur les programmes offerts au Québec destinés aux personnes handicapées, à leur famille et à leurs proches. Chaque programme fait l'objet d'une fiche d'informations qui, entre autres, décrit en quoi consiste le programme, ce qu'ils pourraient obtenir, les principaux critères d'admissibilité et la procédure pour y avoir accès. La fiche indique également des liens utiles pour obtenir davantage de renseignements.

Il présente les programmes liés :

- > au soutien au revenu ;
- > au soutien à domicile ;
- > à l'habitation ;
- > à l'emploi ;
- > aux aides techniques ;
- > aux services de garde ;
- > à l'éducation ;
- > au transport ;
- > au loisir, au sport, à la culture et à la vie communautaire.

Il présente également les principaux régimes d'indemnisation du Québec qui peuvent s'adresser aux personnes handicapées.

GUIDE DES MESURES FISCALES PROVINCIALES ET FÉDÉRALES

À L'INTENTION
DES PERSONNES
HANDICAPÉES,
DE LEUR FAMILLE
ET DE LEURS PROCHES

Le *Guide des mesures fiscales provinciales et fédérales* vise à informer les personnes handicapées, leur famille ou leurs proches des crédits d'impôt et des déductions fiscales dont ils pourraient bénéficier. Il est conçu pour que l'information soit facile à consulter et il est mis à jour annuellement.

La première partie présente les mesures provinciales et la deuxième, les mesures fédérales.

On retrouve les mesures liées aux :

- > crédits d'impôt non remboursables ;
- > crédits d'impôt remboursables ;
- > déductions fiscales ;
- > exemptions et les remboursements de taxes ;
- > autres mesures qui peuvent s'appliquer aux personnes handicapées.

Chaque mesure fait l'objet d'une fiche qui, entre autres, détaille en quoi elle consiste, les critères d'admissibilité, comment procéder pour en bénéficier ainsi que les conditions qui s'appliquent, s'il y a lieu.